



LA PAGE D'INFOS DE LA CGT TRESOR DE L'YONNE N° 6 de 2006

Secrétaire : Alain GUYADER E-Mail : a.guyader@wanadoo.fr

Nouveau numéro de tel : 06 32 07 36 03

NOTATION 2006 : INVITATION AUX RECOURS.

Les agents, grands perdants !!!

Avec la tenue des dernières C.A.P.L., les agents ont commencé à mesurer concrètement les effets de la réforme la notation sur les déroulements de carrières.

Les conséquences de cette réforme sont bien loin d'être neutres ! Passage d'AR à ARP2, d'ARP2 à ARP1, de contrôleur 2ème classe à contrôleur 1ère classe, de contrôleur 1ère classe à contrôleur principal...des agents anciens qui n'ont eu le tort que d'être de « bons agents » (comme les appelle la Direction) sont aujourd'hui renvoyés à un éventuel passage ultérieur sous réserve d'une éventuelle bonification...ultérieure !

Une prise en compte exagérée de la notation pour le changement de grade

Les textes Fonction publique prévoient que la notation soit prise en compte pour l'établissement des tableaux d'avancement. Cela était déjà le cas avant la réforme de la notation puisque l'agent promu devait avoir une notation correcte pour être retenu (19/20 les trois années précédentes).

Or, avec le système mis en oeuvre cette année, le poids de la notation devient déterminant.

Il ne suffit en effet plus d'être « bien noté » avec la note pivot (+0,00), car les chances de promotion se voient augmentées avec une bonification de mois due à un écart de note (+0,06 et +0,02). Ainsi, les 20% et 30% d'agents déjà favorisés pour une accélération d'avancement d'échelon (1 et 3 mois) se voient propulsés dans les premières places du classement.

Avec des quotas limités de mois, cette réforme met directement en concurrence les collègues et remet en cause la cohésion de nos équipes de travail !

N'hésitons pas : faisons des recours !

Le but recherché par cette réforme là est de constituer l'un des outils pour aller à **l'individualisation des rémunérations** au travers de l'assignation d'objectifs et par la mise en concurrence entre agents.

La CGT continue à demander **l'abrogation du décret** qui l'institue et revendique **une autre réforme** qui prenne en compte les réalités collectives et solidaires des processus de travail, en s'appuyant sur des moyens de contrôle et de recours aux garanties renforcées pour les agents.

C'est tout le sens de **la pétition nationale** mise en circulation. Les postes et services qui ne l'ont pas encore redonnée peuvent toujours la retourner à la section CGT à la TG .

Les conséquences en terme de **déroulement de carrière** sont donc loin d'être neutres. Ainsi les incidences concrètes de la notation 2005 se sont vérifiées, notamment pour faire la différence entre agents dans l'ordre d'inscription sur les tableaux d'avancement à l'intérieur des catégories B et C. (voir le précédent journal rendant compte des travaux des CAP locales du 15 mai)

Si l'ancienneté entre les échelons est toujours reconnue, la note attribuée prime désormais sur l'ancienneté dans chaque échelon, ce que nous ne pouvons accepter, d'où le vote contre des élus CGT lors des CAP locales.

Pour 2007 ce sont les seules évolutions qui seront prises en compte lors des tableaux d'avancement.

Nous rappelons l'intérêt particulier qu'ont les agents en fin de grade à revendiquer systématiquement +0,06 dès lors que, ne pouvant plus changer d'échelon, ils ne consomment pas les mois de l'enveloppe du poste.

POUR SE DEFENDRE, LA VOIE DU RECOURS S'IMPOSE.

L'importance des écarts de notes montre toutes les raisons qu'il y a à faire un recours surtout quand la note attribuée ne reflète pas la teneur des appréciations portées.

Quelques rappels :

- **- 0,01, note d'alerte** (sanction psychologique) sans incidence directe sur l'avancement dans l'échelon mais examen des situations pour l'accès au grade supérieur dans une même catégorie (par exemple pour le passage d'ARP2 à ARP1).
- **La note pivot 0,00, neutre** : Appliquée à un agent considéré bon, qui exerce « normalement et correctement les missions qui lui sont confiées ». Ca ne coûte rien de le dire.
- **L'évolution positive 0,01** : c'est la nouveauté 2006, qui donne droit à une médaille en chocolat. Cette marge supplémentaire a tout au moins le mérite de permettre au notateur direct de souligner qu'il ne peut accorder de bonifications à un agent en raison des contraintes qui lui sont imposées dans la gestion de l'enveloppe « capital mois » attribuée par le TPG à son poste ou service.

Les « excellents » ou les « très bons » d'une année seront donc de modestes « bons » l'année suivante , en effet les TPG sont plutôt incités à favoriser la « rotation positive » des bonifications de mois dans les postes et services mais il s'agit avant tout d'un écran de fumée destiné à masquer l'absurdité de ce système de notation. De plus rien n'est moins sûr que tous les agents pourraient en bénéficier dans la durée.

Nous sommes tous concernés, alors, si dans le cadre de votre notation 2006 vous estimez subir les effets néfastes de ce système d'évaluation/notation injuste, défendez vos droits, n'hésitez pas à faire un recours.

Pourquoi faire un recours ?

Pour bénéficier de l'enveloppe capital mois attribuée au département pour mon avancement: si j'ai +0,00 ou +0,01, je n'obtiens rien. Avec la « rotation positive », ceux qui n'ont rien eu en 2005 devraient avoir une bonification de 1 ou 3 mois en 2006.

Pour éviter un retard de 1 à 3 mois pour mon avancement d'échelon, si j'ai été noté à -0,02 ou -0,06.

Pour ne pas être mal classé pour un changement de grade. Pour les agents ayant le même échelon, l'écart de note déterminera le classement pour passer ARP2 ou ARP1, C1 ou Contrôleur Principal. Les agents changeant d'échelon récemment et ayant +0,06 ou +0,02 peuvent sauter des places dans le classement par rapport à l'année précédente.

Pour pouvoir m'inscrire sur les tableaux d'avancement à ARP2 ou ARP1, C1 ou Contrôleur Principal en fonction de mon ancienneté. Les personnels notés -0,06 ; -0,02 et -0,01 sont exclus.

Parce que l'appréciation ou la note n'est pas juste et ne rend pas compte du travail ou des efforts fournis. Ces éléments sont des données importantes du dossier personnel de l'agent et le suivront toute sa carrière.

Pour pouvoir bénéficier de la prime d'intéressement de 120 euros. Les personnels notés - 0,06 et -0,02 sont exclus. Avec -0,01, c'est selon l'appréciation du TPG.

Pour être inscrit sur la liste d'aptitude, parce que l'appréciation insuffisante du notateur dans le compte rendu de l'entretien d'évaluation ne me permet pas d'avoir une chance d'être retenu(e).

Pour toute autre raison qui peut léser le noté...

Un droit de l'agent

Le recours en notation est une disposition statutaire confirmée par les textes réglementaires. De ce fait aucune pression, ni représailles ne doit être exercée contre un agent qui applique ce droit. Si de tels agissements venaient à se pratiquer, ils ne feraient d'ailleurs qu'apporter des arguments supplémentaires au dossier de recours. C'est pour cela que ces éléments doivent être portés à la connaissance des représentants du personnel et des CAP.

Champ d'application

Le recours doit être formulé à l'encontre de la note et de l'appréciation du notateur final. Ces éléments de la notation ont seule valeur juridique.

Dans la plupart des cas, l'appréciation du TPG est conditionnée par la notation de 1^{er} degré et il est donc possible de l'évoquer dans ce cadre.

De plus, la réglementation permet un recours contre les formulations de l'entretien d'évaluation.

Le mépris de Dominique de Villepin à l'égard des fonctionnaires !

Encore une petite phrase dont sont friands les hommes politiques. Celle là en dit long sur l'estime que le premier ministre a des fonctionnaires : Il a comparé les fonctionnaires à "des moules accrochées au rocher" en s'adressant à des journalistes qui l'attendaient devant Matignon, il a lancé : **"Vous êtes là comme des fonctionnaires, comme des moules accrochées au rocher. Allez, salut !"**

Dans un contexte où chaque mot doit être pesé (Dominique de Villepin l'a lui même rappelé en faisant la leçon aux journalistes assistant à sa dernière conférence de presse), le premier ministre a tenu des propos intolérables de la part du représentant de l'Etat employeur. Face à un tel mépris nous exigeons des excuses publiques. Il est insultant de traiter une infirmière, un gendarme, un prof ou un éboueur de "moule accrochée au rocher".

Mais au delà des mots, et c'est plus grave, c'est le poison du libéralisme qui est ainsi diffusé. **Jour après jour, on impose l'idée que les fonctionnaires coûtent trop cher, qu'ils ne foutent rien, et que du coup, on peut en supprimer un sur deux sans que ça se voit.**

Rappelons 2 choses :

- D'abord Monsieur Galouzeau de Villepin, avant d'être nommé premier ministre, vous étiez fonctionnaire, (peut-être accroché à votre rocher, mais ne généralisez pas, **tous les fonctionnaires ne touchent pas votre salaire**), et vous le redeviendrez bien vite quand vous ne serez plus à Matignon (Ah ! les avantages de la sécurité de l'emploi...)
- Ensuite, la route que votre chauffeur emprunte chaque jour a été construite et est entretenue par des fonctionnaires, les gardes du corps qui vous protègent sont aussi des fonctionnaires, et pour les petits et gros bobos (ah bon, vous n'avez pas de migraines, vous ?), à l'hôpital, ce sont des fonctionnaires... Bref, il est facile de traiter ainsi les fonctionnaires, mais **n'oubliez jamais que les fonctionnaires sont le service public.**

lundi de Pentecôte... Manipulation !

Un jour est férié quand il l'est pour tous, c'est à dire quand une journée de travail n'a pas lieu, et qu'un jour de congé supplémentaire est accordé à l'ensemble de la population pour permettre la célébration nationale d'une fête religieuse ou civile.

La direction, pour éviter toute situation de manifestation de protestation contre la réduction du nombre de jours fériés, précisément le lundi de la Pentecôte, tente une grossière manipulation en instaurant une journée de repos FORCE, qu'elle déclare « férié », mais qui en réalité est prélevée sur le nombre de jours de congés.

Pour ceux qui le regrettent sans doute, il convient de rappeler que le ministère des finances ne dispose d'aucune situation d'extra territorialité qui le ferait bénéficier de son propre régime juridique.

Prétendre que le « Le lundi de Pentecôte redevient jour férié. » aux Finances relève d'une double manipulation car : Il y a réduction effective du nombre de jours de congés par prélèvement d'une journée, ce qui n'est pas le cas pour les véritables jours fériés.

Un véritable jour férié s'applique à l'ensemble de la population ou ne l'est pas. Et d'ailleurs, en quoi les agents des finances seraient-ils plus enclins que d'autres, et les autres moins qu'eux, à la célébration de cette fête religieuse , pour laquelle un authentique jour férié existait, qui a été supprimé ?

La question n'est pas que purement sémantique quand la défense du sens des mots, permet de dénoncer les manipulations, tricheries, dénégations et autres manifestations de mauvaise foi.

Cela donne aussi l'occasion de respecter cet immense monument de l'intelligence humaine patiemment construit que constitue le vocabulaire, de plus en plus malmené (et l'intelligence avec !) par les manœuvres des politiques du management au service de quelques intérêts particuliers.

LETTRE AU TPG le 29 mai 2006

Objet : convocation du CTPL.

Nous avons pris connaissance le mercredi 24 mai 2006 de votre proposition de réunir le CTPL le 26 juin, le même jour que les CAP locales de mutation annoncées lors des dernières CAP locales du 15 mai 2006.

J'ai l'honneur de vous informer que la CGT considère comme une marque de non-respect des élus et représentants des personnels que de proposer la réunion du CTPL le même jour que les CAP locales.

Vous n'êtes pas sans savoir que plusieurs élus siègent aussi au CTPL.

Cette proposition est tout à fait contraire à l'esprit et à la lettre de la charte du dialogue social que vous connaissez parfaitement, ce qui m'évitera d'en reprendre ici les principaux paragraphes.

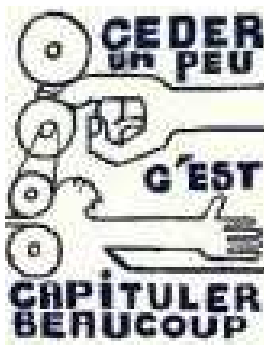
En ce qui concerne l'ordre du jour du CTPL :

- Je n'ai pas demandé que la Charte fasse l'objet d'une réunion du CTPL où nous ne donnons qu'un avis, mais une rencontre pour examiner sa déclinaison locale, car nous pensons qu'il y a beaucoup à faire dans ce domaine.
- Par contre, comme je l'ai déjà demandé, l'état des services 2005 doit être à l'ordre du jour et d'ailleurs, la date de son examen me semble un peu tardive.
- Nous aimerions savoir si le déploiement Hélios pour la fin de l'année a été validé par le plateau Hélios. En effet, nous nous posons des questions sur la pertinence de la date choisie pour Auxerre Banlieue : juillet ne semble pas le meilleur moment compte tenu des congés.

Pour terminer, et sans attendre la réunion du CTPL, nous aimerions avoir quelques informations, car des rumeurs circulent à l'extérieur des services, quant à la fermeture de la Trésorerie d'Aillant, pour ne citer que celle-ci. Un débat en CTPL n'empêche pas la diffusion des informations.

Le secrétaire départemental

Alain GUYADER



INFOS :

- ▶ mercredi 7 juin 2006 : Comité technique paritaire central
- ▶ jeudi 8 juin 2006 : Comité hygiène et sécurité ministériel
- ▶ mercredi 14 juin 2006 : CCP des agents contractuels
- ▶ vendredi 16 juin 2006 : Comité technique paritaire ministériel
- ▶ mardi 20 juin 2006 : Conseil national de l'action sociale, Réunion DGCP : Programme COPENIC
- ▶ mercredi 20 septembre 2006 : CAP centrale catégorie B - tableaux mutation 1/1/07 - avancement C1 et CP CAP centrale AST- tableaux mutations 1/1/07
- ▶ jeudi 21 septembre 2006 : CAP centrale catégorie C - tableaux mutations 1/1/07 - L.A à AR - avancement ARP2 ARP1
- ▶ mercredi 11 octobre 2006 : CAP centrale catégorie B - liste d'aptitude C2

Pour recevoir régulièrement toutes les informations CGT

directement et rapidement par intranet, il suffit de remplir le questionnaire ci-joint et de le retourner à Alain Guyader à la TG :

NOM

PRENOM

AFFECTATION

accepte de recevoir des informations de l'organisation syndicale ci-dessus dans la boîte électronique suivante: @cp.finances.gouv.fr

les envois pourront cesser sur simple demande de ma part.

Fait à

le

BULLETIN D'ADHESION



Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT

Alors, je me syndique...

Nom :

Prénom :

Affectation :

Grade :

Indice :

Date :

déclare adhérer au Syndicat National du

Trésor CGT.

Signature :